

ÉCLAIRAGE PUBLIC : de quoi parle-t-on ?

Autrefois, éclairer toutes les routes et rues, faisait figure de progrès. L'heure est aujourd'hui aux mesures collectives, responsables et efficaces de la gestion de l'énergie, dans lesquelles s'engagent des milliers de communes de toutes tailles.

Certes, l'éclairage public s'avère indispensable en agglomération, à certaines heures. Cependant, il se justifie moins en pleine nuit, où une très grande majorité de la population s'adonne à un sommeil réparateur.

Pour autant, la question de l'éclairage public génère beaucoup de débat et notre région, comparativement à d'autres régions françaises n'est pas très en avance sur ce sujet.

En France, l'éclairage public annuel consomme 5,6 TWh, l'équivalent de la production annuelle d'un réacteur de centrale nucléaire (1 TéraWattheure, TWh=1 milliard de kilowattheure, kWh).

Différentes mesures gouvernementales issues des lois Grenelle 1 et 2 proposent des mesures de prévention, de suppression ou de limitation.

Le projet de loi sur la biodiversité qui a été adopté ce 24 mars 2015 par l'Assemblée Nationale vient aussi de décider le principe d'encourager les maires à éteindre l'éclairage des rues la nuit, en leur accordant, s'ils réduisent : « d'au moins 50 % le volume de leur éclairage public », une rallonge de Dotation de Solidarité Rurale (DSR). Quesnoy sur Deûle perçoit la DSR et est donc concernée par cette mesure.

Des arguments «économiques» :

A Quesnoy, l'éclairage public représente une facture annuelle d'environ 170 000 € dont 60 000 € d'électricité, 60 000 € d'entretien et 50 000 € de rénovation pour près de 1400 points lumineux sur l'ensemble de la commune (l'éclairage public représente 35 % de notre consommation d'énergie électrique).

Quesnoy sur Deûle est une commune étendue sur un vaste territoire de 1 436 hectares. Plus qu'ailleurs, cela nous oblige à une indispensable optimisation, vu le nombre élevé de points lumineux et le niveau des ressources communales.

De plus, l'activité nocturne dans notre ville est très limitée : faible circulation de véhicules entre minuit et 5h00 du matin et très peu de piétons.

La maîtrise de l'énergie s'impose comme un enjeu :

plus l'énergie sera rare, plus elle sera chère. Or, au regard du volume des consommations actuelles, les énergies fossiles (charbon, pétrole, uranium) sont en voie d'épuisement.

L'éclairage public nocturne et la pollution lumineuse qu'il génère ont des conséquences réelles sur la qualité de notre sommeil et donc notre santé.

L'éclairage nocturne est évoqué comme perturbateur endocrinien. L'alternance jour-nuit est indispensable à l'équilibre des êtres vivants : faune, flore et humains.

Du côté de la sécurité :

Les gendarmes et les pompiers, en service jour et nuit pour notre sécurité, sont associés au suivi et à l'analyse de l'expérimentation et ce, dans le cadre de notre coopération étroite et régulière.

Pour information, en France, 80 % des cambriolages ont lieu le jour. L'éclairage n'est donc pas considéré comme un facteur dissuasif.

Le périmètre de l'expérimentation a été défini afin de maintenir l'opérationnalité des caméras de vidéoprotection existantes. Les caméras qui seront installées ultérieurement seront équipées d'un dispositif infra-rouge.

Sur les routes, les constats convergent également vers une baisse des accidents graves : les automobilistes rouleraient moins vite sur les voies non éclairées.

L'extinction peut entraîner une inquiétude de certains habitants et provoquer un sentiment d'insécurité mais pas une insécurité réelle.

Modalités de l'expérimentation en cours

Éteindre une partie de la nuit et poursuivre la modernisation de nos équipements :

Le travail effectué par des élus depuis quelques années et notamment Paul Levecq, adjoint en charge de ce dossier, a permis de réaliser un état des lieux précis des installations sur la commune et d'envisager les investissements nécessaires pour remplacer les équipements obsolètes et énergivores, et, pour poursuivre la modernisation du matériel et bénéficier des technologies plus récentes (lampes à led, variateurs d'intensité etc.)

Le budget communal ne nous permet pas d'envisager à court terme, le remplacement de l'ensemble des dispositifs existants par autant d'équipements de nouvelle génération, certes économes en fonctionnement mais encore très coûteux au niveau de l'investissement.

La rénovation ne peut qu'être progressive et a déjà été engagée depuis quelques années.

Avec cette mesure de maîtrise de l'énergie et de gestion responsable, la commune de Quesnoy sur Deûle, s'engage comme des milliers en France - plus de 6 000 à ce jour et un nombre en constante augmentation - dans cette expérience d'extinction nocturne pour une durée d'environ 8 mois, c'est-à-dire jusque fin octobre 2015 et selon les modalités suivantes :

Extinction

**de 23 heures à 5 heures
dans les zones non agglomérées.
de 23 heures 30 à 5 heures 30
sur les chemins de halage,
de 0 heure 30 à 5 heures
dans la zone agglomérée,**

éclairage maintenu
dans l'hypercentre

Une évaluation et un bilan seront réalisés à l'issue de cette période avant de décider des suites à donner à cette expérience d'extinction nocturne.

Bien entendu, cette expérimentation est menée en partenariat, à la fois sur les aspects techniques et sur ceux de la tranquillité publique.

Bon à savoir

Dépenses annuelles d'investissement pour rénover l'éclairage public :

Depuis 2007, environ 50 000 euros ont été investis chaque année, pour rénover les armoires, les mâts et les lanternes.

Impact de la rénovation sur les dépenses annuelles de fonctionnement :

En quatre ans, la facture EDF annuelle a baissé de 24 000 euros, dont 21 000 euros de baisse pour les KWh et 3 000 euros de baisse pour les abonnements.

